

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

88

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANECY

SEANCE du 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le seize du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le dix décembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle le Météore - 27 route de Frangy - Anecy (Meythet) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

23 DÉC. 2021

Déposée en
Préfecture le

22 DÉC. 2021

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Pierre GEAY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Frédérique BANGUÉ à Anthony GRANGER, Patrick BOSSON à Catherine BOUVIER, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Isabelle DIJEAU, Fabienne DULIEGE à David DUBOSSON, Gilles FRANÇOIS à Samuel DIXNEUF, Fabien GERY à Nora SEGAUD-LABIDI, Fabienne GREBERT à Benjamin MARIAS, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Christiane LAYDEVANT à Bilel BOUCHETIBAT, Viviane MARLE à Bénédicte SERRATE, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Raymond PELLICIER à Nicole BLOC

Etaient excusé(e)s

Ségolène GUICHARD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT, Michel MUGNIER-POLLET, Marie-Luce PERDRIX, Christophe PONCET

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20211216-7856-DE-1-1
en date du 22/12/21 ; REFERENCE ACTE : DEL-2021-338

OBJET

APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Frédérique LARDET, rapporteur

Préambule

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Relance, le Gouvernement souhaite que **chaque territoire soit accompagné pour décliner**, dans le cadre de ses compétences, **un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme**, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, **dans le cadre d'un projet de territoire.**

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : **elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle** dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, **sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)**. L'ambition est de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Un protocole d'engagement, document cadrant la méthode d'élaboration du contrat de relance et de transition écologique et l'organisation de la gouvernance du futur contrat a été **signé le 9 juillet 2021.**

Vocation du CRTE

- ✓ Un échange sur les visions stratégiques : Etat / Grand Annecy
- ✓ Un partage des priorités Etat / Grand Annecy et une recherche de convergence
- ✓ Une approche transversale et cohérente pour traiter l'ensemble des enjeux du territoire
- ✓ Un accompagnement par l'Etat des projets du territoire

Cadre partenarial

L'objectif est de **réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy** autour **d'actions concrètes** qui concourent à la réalisation d'un **projet résilient et durable.**

L'ensemble des moyens d'accompagnement existants seront mobilisés au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, **les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.**

Le contenu du contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans maximum.

Socle du CRTE : le projet de territoire

Approuvé par le Conseil communautaire du 7 février 2019, **le projet de territoire Imagine le Grand Annecy**, co-construit avec les habitants, usagers, partenaires économiques et élus des 34 communes du Grand Annecy et des communes voisines du bassin de vie, **constitue le socle du CRTE.**

Il porte l'ambition politique et stratégique du territoire avec comme **vision partagée par tous pour 2050 « un territoire exemplaire en matière de développement durable et d'innovation en Europe ».**

Cette vision se traduit par l'articulation de **3 modèles** à mettre en œuvre au quotidien : un modèle territorial, un modèle économique et social, un modèle de dialogue collectif.

De manière opérationnelle, afin d'atteindre la vision d'avenir, les ambitions portées par ces 3 modèles se déclinent en **90 objectifs**.

La notion d'archipel est mise en avant dans cette démarche comme principe d'aménagement et de fonctionnement du territoire, afin de répondre aux souhaits des habitants qui imaginent « *une agglomération organisée en pôles de vie et de logements, bien reliés entre eux par des transports en commun et qui permet de préserver un réseau d'espaces naturels et agricoles en son sein* »

Orientations stratégiques du CRTE

Les orientations stratégiques contenues dans le CRTE sont basées sur les orientations du projet de mandat du Grand Annecy 2020-2026 fondé sur le projet de territoire Imagine le Grand Annecy.

En mobilisant toutes les énergies, le projet de mandat porte une double ambition :

- Apaiser le territoire du Grand Annecy et le rendre plus vivable pour tous
- Accélérer sa transition écologique, en faisant baisser de moitié nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030

Les 4 grands objectifs du projet de mandat sont les suivants :

- Climat : devenons un territoire exemplaire !
- Un territoire où nous pouvons tous vivre en harmonie
- Soutenir l'économie et l'accompagner dans sa transition écologique
- Tous impliqués pour un territoire apaisé

Plan d'action du CRTE

Les contractualisations entre le Grand Annecy et l'Etat ou ses agences et entre le Grand Annecy et d'autres acteurs ou partenaires sont recensées.

Les actions du CRTE concernent celles portées directement par la collectivité du Grand Annecy et mais également celles portées par les communes membres du Grand Annecy.

Elles sont répertoriées dans deux listes :

- ✓ Une liste d'actions matures à la date d'approbation du CRTE
- ✓ Une liste d'intentions de projet

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une **convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires**. Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers des différentes subventions correspondantes : acquises, sollicitées ou envisagée. L'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de l'État pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'État sont sollicités directement par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE.

Les projets accompagnés par l'Etat et ses agences devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value social, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre les territoires.

Accompagnement en ingénierie

Possibilité d'un soutien en ingénierie (ANCT, Cerema, ADEME, Banque des territoires...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre de projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat).

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs permettant notamment de mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Engagement des partenaires

Concernant le volet financier, les financements inscrits dans le plan d'action sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires mais ne valent pas accord final.

Le CRTE permet de coordonner les différentes sources de financements existantes et à venir.

La Communauté d'agglomération du Grand Annecy assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire, en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

La Communauté d'agglomération du Grand Annecy **s'engage**, avec le soutien des partenaires et de l'État le cas échéant, à la **meilleure mise en œuvre possible des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage**.

L'Etat s'engage à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une **posture de facilitation des projets**. Il s'engage également à **optimiser les processus d'instruction administrative** et à **étudier le possible cofinancement** des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

L'appui de l'Etat porte sur l'**apport d'expertises techniques et juridiques** et la **mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement** au service des projets du CRTE.

La mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques devra également être recherché.

Gouvernance

Gouvernance conjointe Etat / Communauté d'agglomération d'Annecy pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE via un **comité de pilotage** qui associera également la CCI, la CMA, la DDT, la Région Auvergne-Rhône Alpes, le Conseil Départemental de Haute-Savoie, la CAF

Un **comité des partenaires** mobilisera les institutions suivantes : le conseil de développement du Grand Annecy, les fédérations professionnelles (MEDEF, PME ou représentants des industries, la BPI France, la Banque des Territoires, groupe CDC, le CEREMA, le SYANE, Pôle Emploi, les filières d'excellence, les services de l'Etat en Haute-Savoie, les agences de l'Etat dont l'ANAH et l'ADEME, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les porteurs de site Natura 2000 et ASTERS...

Suivi et résultats attendus

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués via un tableau de bord régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

L'outil d'évaluation et de suivi repose sur **13 indicateurs socles**.

Ce socle est structuré pour interroger chacun des 6 objectifs environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire ;
- Déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Considérant,

- La circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique,
- Le protocole d'engagement du contrat de relance et de transition écologique entre l'Etat et la Communauté d'agglomération du Grand Annecy du 9 juillet 2021,
- Les principales orientations de l'Etat pour le département de la Haute-Savoie dans le cadre de l'établissement des CRTE, en date du 12 novembre 2021
- La feuille de route interministérielle du préfet de la Haute-Savoie portant sur les réformes prioritaires et projets locaux structurants au titre de la période 2021-2023, en date du 18 novembre 2021,
- Le projet de territoire « Imagine le Grand Annecy » - 90 objectifs pour réaliser la vision d'avenir, adopté par le Conseil communautaire du Grand Annecy le 7 février 2019,
- Le projet de mandat 2020-2026 du Grand Annecy,

LE CONSEIL DECIDE :

d'autoriser la Présidente à signer le contrat territorial de relance et de transition écologique et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 88

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.